N°285 du 22 Mai 2014 / Prix : 250 F CFA / 7ème année

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

DROIT D'UN MORT P.4

Lumière

Les rebelles au sacrifice de Christ P.4

Dialogue inter-togolais à Togo Télécom :

• Le choix d'un médiateur proposé par l'ANC reste la paume de discorde

• *L'ANC réclame la libération des détenus dont l'affaire est pendante devant les tribunaux*

Où est la séparation des pouvoirs ?

P.3

• Abass Kaboua et Me Ajavon Zeus abonnés absents des discussions sur les réformes politiques

Lutte contre les maladies non transmissibles :

Le plaidoyer du PM Ahoomey-Zunu à Genève en faveur du Togo P.4

Projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou :

Vincent Bolloré, PDG du Groupe BOLLORE

Le groupe Bolloré remporte le marché devant Timis Corporation P.5

CNJ / Le processus pour l'élection d'un nouveau bureau enclenché :

Yéma D'Almeida, Pdt Commission ad hoc

Une nouvelle commission déjà mise en place P.2

Adresse : 63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest. 15 BP: 82 Lomé - Togo - Tel: 23 20 92 75 / 90 01 21 69 - Email: essodom68@yahoo.fr

NRVch.

CNJ / Le processus pour l'élection d'un nouveau bureau enclenché :

Une nouvelle commission déjà mise en place

L'élection du nouveau bureau du CNJ (Conseil National de la Jeunesse) le 20 janvier 2014 avait été annulée par le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Raison évoquée: le processus ayant conduit à celle élection a été émaillé de nombreuses irrégularités et des cas graves de fraudes.

Conséquence, le nouveau bureau exécutif du CNJ présidé par Gartieb Kolani n'a jamais été reconnu et par conséquent n'a pu prendre fonction.

Le vendredi 21 février dernier, un arrêté du ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'emploi des Jeunes annulait le processus électoral du CNJ.

Yéma D'Almeida, Pdt Commission ad hoc

Cet arrêté qui a entrainé la dissolution du bureau issu de l'élection du 20 Janvier dernier, a été diversement interprété par les différents acteurs et le monde des médias.

Cette situation avait amené le directeur la Jeunesse par intérim, M. Arime Telata ANALA à éclairer l'opinion sur les véritables raisons qui ont milité en faveur de l'annulation de ce processus.

Le processus est sur le point d'être repris avec la mise en place d'une nouvelle commission. " Le nouveau Bureau du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) va être présenté à la jeunesse à partir du 1er Septembre 2014 ", a déclaré vendredi dernier, le Président de la Commission ad hoc de renouvellement des instances du CNJ, M. Yéma D'Almeida, lors d'une conférence de presse tenue à Lomé.

Selon lui, un nouveau code électoral qui sera validé par le ministre en charge de la Jeunesse, Mme Tomégah-Dogbé, a été élaboré pour l'élection de nouveaux dirigeants du CNJ.

" Nous avons retravaillé sur les statuts et règlements ; nous avons proposé un nouveau code électoral et des d'amendements du statut et règlement pour la prochaine élection du Bureau du CNJ ", a-t-il souligné.

C'est après validation de ce code électoral, a-t-il précisé que le nombre de personnes qui composeront ce nouveau bureau pourra être connu.

Le comité provisoire qui va conduire les travaux du renouvellement des instances du CNJ a six mois pour parfaire les nouveaux textes. Durant cette période, les membres vont sillonner tous les bureaux des associations des jeunes pour les sensibiliser sur les modifications des statuts et du règlement et expliquer davantage le processus de la prochaine élection.

Rappelons que le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) a été créé par décret (N° 2008- 048 / PR / du 7 Mai 2008) et placé sous la tutelle du ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

Pierre Agbanda

Kidnapping de 242 jeunes filles au Nigéria par Boko Haram :

Les organisations féminines de la société civile togolaise dans le mouvement "Bring back our girls"

Le mouvement "BRING BACK OUR GIRLS" né du kidnapping des 242 jeunes filles nigérianes par la secte Boko Haram, il y a deux mois déjà, continue de gagner le monde entier. La gent féminine togolaise aussi se sent interpellée par cette rocambolesque affaire d'un autre siècle. Les femmes togolaises l'ont manifesté la semaine dernière en organisant une marche suivie de sit-in devant l'Ambassade du Nigéria au Togo.

Les femmes posant avec l'ambassadeur Adoli, au point de chute

Les femmes togolaises membres des associations féminines de la société civile, toutes de rouge vêtues (couleur du danger dans la tradition togolaise), ont battu le pavé pour exprimer leurs craintes, leur colère et leur appel à la libération des jeunes collégiennes encore détenues par la secte Boko Haram.

Dans une déclaration lue devant l'ambassade du Nigéria au Togo, les manifestantes ont demandé aux autorités nigérianes de tout mettre en œuvre pour l'arrêt immédiat des violences perpétrées par Boko Haram. " Nous demandons aux autorités nigérianes, en collaboration avec les chefs d'Etat de la sous-région, de s'engager à œuvrer davantage pour obtenir la libération de ces jeunes filles pour protéger les civils et traduire en justice les responsables présumés de ces attentats ", souligne la déclaration.

L'ambassadeur du Nigéria au Togo, Matthew Adoli s'est dit honoré du geste des femmes du Togo et les a assurées que le gouvernement d'Abuja remue ciel et terre pour retrouver les jeunes filles. " A ce stade, je puis vous informer sur une note d'optimisme que les jeunes lycéennes seront bientôt sauvées grâce aux efforts du président Goodluck Jonathan avec la collaboration de la communauté internationale, y compris le Togo ", a déclaré le diplomate nigérian.

Notons que quelques jours auparavant, c'était la Convention des Femmes pour Unir (CFU) qui avait demandé une messe à l'intention des jeunes filles enlevées. " Plaise au Seigneur que notre démarche spirituelle, comme un accent fumant, apaise le cœur de ces enfants-là, de leurs parents et de leurs amis. Ce drame qui se passe au Nigéria nous touche également, car nous sommes aussi des personnes humaines. Que notre prière touche le cœur des geôliers et que ces enfants retrouvent une vie normale ", a souligné le prêtre officiant.

Partageant la souffrance des femmes du Nigéria, la présidente de la CFU, Mme Raymonde Lawson de Souza a souhaité que Dieu entende leur prière. Elle s'est réjouie de la condition de la femme qui n'est pas maltraitée au Togo.

Une bonne leçon d'amitié à retenir depuis le lancement de ce que certains ont appelé le mouvement "BRING BACK OUR GIRLS". La plupart des pays africains se sont mobilisés afin d'apporter leur soutien au peuple frère du Nigéria qui traverse cette épreuve difficile.

C'est dans ce cadre que les chefs d'Etat du Cameroun, du Niger, du Nigéria, du Bénin, du Tchad et des représentants des USA et de la Grande Bretagne se sont réunis en sommet à Paris ; sommet à l'issue duquel d'importantes résolutions ont été prises, notamment " une conception régionale du contre-terrorisme " et une guerre ouverte contre la secte Boko Haram, passée au rang de " menace majeure " dans la région. Les USA ont apporté leur soutien au Nigéria en envoyant la grande artillerie, des drones, pour la localisation du terrier de cette secte islamique.

Vivement que les jeunes filles retrouvent leurs familles respectives !

JPB

Les notaires du Togo s'imprègnent des innovations de l'acte uniforme OHADA révisé

L'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été révisé depuis le 5 mai 2014. Ainsi, des modifications majeures en droit positif des sociétés dans l'espace OHADA ont été apportées. Il s'agit des modifications touchant au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Pour s'imprégner de toutes ces innovations, les notaires du Togo étaient en atelier de formation du lundi 19 au mercredi 21mai à l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux de Lomé.

La table d'honneur lors de la rencontre

Durant trois jours, les membres de la Chambre Nationale des Notaires du Togo, avec le concours de la Commission Nationale de l'OHADA, ont eu à travers plusieurs communications à se familiariser avec les nouvelles règles introduites dans cet acte uniforme.

Selon la présidente de la Chambre Nationale des Notaires du Togo, Me Molgah Kadjaka-Abougnima, il importe que chacun puisse " s'approprier ces innovations et surtout mieux les interpréter, pour l'obtention des résultats probants dans l'exécution de nos devoirs professionnels ". Ce qui justifie d'ailleurs le thème de cet atelier : " Les innovations de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique entré en vigueur le 5 mai 2014 ".

Entre autres innovations introduites dans l'acte uniforme OHADA, figurent celle jusque là inconnue relative à " la Société par Actions Simplifiées (SAS) " et les impacts occasionnés par cette réforme, sur la constitution des sociétés commerciales, leur organisation et leur fonctionnement.

Pour le directeur de cabinet du ministère de la Justice et des relations avec les institutions de la République, Kossivi Egnetonyo, cet atelier est d'intérêt capital d'autant plus que, les théoriciens et les praticiens se sont mis à corriger les insuffisances que comportait par le passé l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE).

Il est revenu sur le chemin parcouru pour l'effectivité de cette reforme et voit en elle plusieurs atouts tels que l'encouragement des entrepreneurs modestes qui sont dans le secteur informel à une formalisation de leurs entreprises, le rabais du capital social minimum.

Il a également tenu à rassurer les participants de la disponibilité du Gouvernement à accompagner cette nouvelle dynamique de renforcement de leurs capacités.

Dao Espoir

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Dialogue inter-togolais à Togo Télécom :

L'ANC réclame la libération des détenus dont l'affaire est pendante devant les tribunaux

- Où est la séparation des pouvoirs ?

Les Togolais ont les yeux rivés vers l'immeuble de Togo Télécom pour voir ce qui sortira des discussions entamées le lundi 19 mai par les partis parlementaires. L'UNIR, l'ANC, l'ADDI, l'UFC et la Coalition Arc-en-ciel sont en discussions pour vider le reliquat de l'Accord Politique Global (APG), notamment sur les réformes constitutionnelles et Institutionnelles et d'autres sujets soulevés par l'ANC. Il s'agit de la libération des personnes incarcérées dans l'affaire des incendies criminels des marchés de Kara et de Lomé et de la libération des personnes condamnées dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat. " Pourquoi faire de ce dialogue un fourre-tout alors qu'il est censé ne régler que le problème des réformes institutionnelles et constitutionnelles prévues dans l'APG ? Qu'est-ce que les affaires pendantes devant les tribunaux viennent chercher dans ces discussions ?", s'indigne un journaliste proche de l'opposition qui ne comprend pas les leaders de ce bord politique à qui il reproche de semer les germes de l'échec des pourparlers.

Vue partielle des acteurs politique lors du dialogue

Pour un professeur de l'Université de Lomé, la séparation des pouvoirs est un facteur déterminant d'un Etat de Droit et la Justice qui est un élément essentiel, ne peut en aucun cas subir l'intrusion des politiques dans son fonctionnement. L'on accuse souvent le pouvoir exécutif de s'immiscer dans les affaires judiciaires et il est inadmissible que des politiques se retrouvent et décident d'imposer leur diktat à la justice qui doit jouir d'une indépendance dans un Etat de droit. Pourquoi l'ANC veut que le dialogue en cours puisse imposer sa volonté à la justice ?

Selon nos informations, c'est le parti de Jean-Pierre Fabre qui a inscrit dans les sujets à l'ordre du jour les questions liées à la justice. Il s'agit du point 12 des sujets à l'ordre du jour : " les mesures d'apaisement du climat politique (sécurité des militants des partis politiques, libération des personnes détenues et annulation des poursuites dans l'affaire des incendies des marchés de Kara et de Lomé, libération des condamnés dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, désignation des chefs traditionnels). "

En clair pour l'ANC, le dialogue peut décider de la libération des personnes condamnées par la justice dans l'affaire de coup d'Etat dont le chef de file n'est autre que Kpatcha Gnassingbé. Quel scandale de la part de l'opposition qui inscrit une affaire judiciaire dans un dialogue politique !

Ainsi, selon le parti de Jean-Pierre Fabre, le dialogue peut demander de libérer tous les prisonniers, y compris les criminels et autres délinquants condamnés et qui purgent leur peine de prison. Quelle aberration pour ceux qui aspirent gouverner ce pays ! Le comble, c'est lorsque que l'ANC demande, au nom du dialogue, d'abandonner les poursuites contre ceux qui sont inculpés dans l'affaire des incendies criminels dont le dossier est pendant devant les tribunaux. Le parti de Jean-Pierre Fabre n'a même pas pitié de ces femmes commerçantes qui ont tout perdu dans les incendies criminels et qui attendent d'être dédommagées. Comment peut-on les dédommager sans connaitre les coupables.

L'ANC voudrait que ce crime odieux qui a ruiné nos commerçants et qui a indigné la communauté nationale et internationale soit passé en perte et profit ? Qu'est-ce qu'une affaire criminelle vient chercher dans un dialogue politique ? Est-ce parce que certains militants de l'ANC sont inculpés que le dialogue doit donner des ordres à la justice d'arrêter les poursuites contre les délinquants ? Si tel est le cas, c'est à croire que les militants de ce parti peuvent voler, tuer, violer, commettre tous les crimes sans être inquiétés parce que couverts par leur parti.

" Est-il normal que le dialogue demande de libérer un voleur à mains armées condamné par un juge ? ", s'interroge un magistrat.

C'est regrettable qu'un parti politique qui compte diriger ce pays, puisse couvrir des criminels juste parce qu'ils sont ses militants. L'on comprend pourquoi certains militants de ce parti menacent ouvertement des responsables de partis politiques et les journalistes qui leur sont critiques. Jamais les responsables de ce parti n'ont daigné condamner ces militants violents.

Les autres acteurs du dialogue doivent rejeter cette démarche de l'ANC qui vient à faire obstruction à la justice car il y va de l'image du pays. La justice doit garder son indépendance et le dialogue politique ne peut en aucun cas s'immiscer dans ses affaires.

Aliziou Dominique

Dialogues politique entre les partis politiques parlementaires :

Le choix d'un médiateur proposé par l'ANC reste la paume de discorde

Comme annoncé la semaine dernière, le dialogue politique entre les partis parlementaires prévu pour durer 12 jours a effectivement débuté le lundi 19 mai 2014 au siège de Togotélécom à Lomé.

La présidence de ce nouveau dialogue entre la classe politique consacré cette fois-ci aux réformes constitutionnelles et institutionnelles est assurée par l'ADDI (Alliance Démocratique pour le Développement Intégral), un parti de l'opposition et membre du CST (Collectif Sauvons le Togo). Après avoir consacré le premier jour à la mise en place du bureau directeur provisoire et à la définition des douze (12) points autour desquels les débats de ce énième dialogue vont tourner, au second et au troisième jour, les acteurs au dialogue ont pu s'entendre sur les 12 point inscrits au menue des discussions dont six constituant le reliquat de l'Accord Politique Global (APG), et l'ordre de leur passage. Les travaux devraient se poursuivre normalement malgré quelques mésententes liées à l'intervention ou non d'un médiateur au début des discussions proprement dites.

Jean-Pierre Fabre

Certains protagonistes à l'instar de l'ANC ont souhaité avant d'aborder des discussions qu'il y ait un consensus autour de la présence d'un médiateur à ce dialogue alors qu'une autre frange des parties prenantes à ces pourparlers propose que les débats de fond commencent et au cas où il y aurait des points de désaccord, l'on fasse appel à un médiateur.

Les discussions se déroulent dans une ambiance conviviale. Chaque parti politique à ce dialogue est représenté par deux délégués et deux suppléants. Tous les acteurs ont répondu à l'appel.

L'ambiance qui prévaut lors des échanges doit inciter les différents acteurs à rechercher plus le consensus, seul moyen de parvenir à des accords. L'insistance de certaines formations politiques sur la présence d'un médiateur à ces échanges est-elle vraiment nécessaire ? Votre journal "Chronique de la Semaine", dans sa parution précédente, a évoqué cet aspect de la chose en se demandant s'il était vraiment nécessaire de recourir toujours à un médiateur. Il est grand temps que les acteurs de la classe politique se fassent confiance et mettent toute la volonté qu'il faut dans la recherche d'une issue favorable à la crise politique.

Le peuple nous regarde et appréciera les actes que chacun posera.

Pierre A.

Les douze points de discussion par ordre de priorité

1- Le régime politique

2- La nomination et les prérogatives du Président de la République ;

3- Les conditions d'éligibilité du Président de la République ;

4- La durée et la limitation du mandat présidentiel ;

5- L'institution d'un sénat ;

6- La réforme constitutionnelle ;

7- Le mode de scrutin pour toutes les élections ;

8- L'amélioration du cadre électoral (CENI et ses démembrements, découpage électoral, financement public des partis politiques, des candidats et des délégués dans les bureaux de vote, statut de l'opposition, chambre administrative et la cour suprême, etc.) ;

9- Les élections locales ;

10- La Haute autorité de l'audiovisuelle et de la communication (HAAC) ;

11- Le Caractère républicain de l'armée ;

12- Les mesures d'apaisement du climat politique (sécurité des militants des partis politiques, libération des personnes détenues et annulation des poursuites dans l'affaire des incendies des marchés de Kara et de Lomé, libération des condamnés dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, désignation des chefs traditionnels).

Abass Kaboua et Me Ajavon Zeus abonnés absents des discussions sur les réformes politiques

Les discussions qui ont démarré le lundi 19 mai entre les partis parlementaires en vue des réformes constitutionnelles et institutionnelles se déroulent sans deux ténors du Collectif Sauvons le Togo (CST), en l'occurrence Abass Kaboua du parti MRC et Me Ajavon Zeus, le coordinateur de cette coalition politique. Abass Kaboua très connu des militants du CST pour ses prestations lors des meetings du CST chaque samedi, étaient considéré par ceux-ci comme devant figurer dans la délégation de l'ANC et de ADDI pour arracher les revendications de l'opposition.

Pour M. Avou Alain militant de l'ANC, " la présence d'Abass Kaboua est indispensable à ce dialogue pour bousculer les tenants du pouvoir en place et obtenir l'alternance. Sa fougue et son caractère violent devrait pousser le parti UNIR à céder sur toutes leurs revendications ". Malheureusement pour Alain, l'amuseur des meetings de samedi, le chantre du slogan " hessoutou, doumouwa " (la liberté nous l'avons), n'avait pas été choisi pour faire partie de la liste du CST aux législatives de juillet 2013. Or, seuls les partis qui ont des députés à l'Assemblée Nationale, ont le droit de participer au dialogue en cours qui exclut les partis extra-parlementaires.

Le MRC d'Abass Kaboua étant un parti extraparlementaire, ne peut en aucun cas participer à ce dialogue. Une autre militante de l'ANC pense pour sa part que pour des discussions sérieuses, il n'est pas question de mettre Abass Kaboua dans la délégation de l'ANC-ADDI car l'homme étant très impulsif, il peut à tout moment faire capoter les discussions.

Dame Nyangavi Vivienne très zélée pour le parti, pense que le président du MRC est un bon amuseur public pour égailler les militants lors de leur meeting ; mais pour des choses sérieuses, il vaut mieux l'éviter comme la peste. Sûrement que ses amis du CST pensent comme Mme Nyangavi, c'est pourquoi pour des choses sérieuses, ils ne laissent jamais filtrer l'ombre de Kaboua.

L'on se souvient qu'Abass Kaboua était absent lors de l'audience que le Chef de l'Etat avait accordée à la délégation du CST. Aujourd'hui encore, il brille par

Suite à la page 4

Lutte contre les maladies non transmissibles :

Le plaidoyer du PM Ahoomey-Zunu à Genève en faveur du Togo

Une délégation togolaise conduite par le chef du gouvernement, Arthème Ahoomey-Zunu, participe depuis la semaine dernière à Genève, à la 16ème rencontre internationale Leem/Pays Francophones, en marge de la 67ème Assemblée mondiale de la santé. A cheval entre les deux grands rendez-vous, le Premier ministre togolais est porteur d'un message qui porte déjà ses fruits pour le Togo ; on parle d'une enveloppe de l'ONUSIDA à hauteur 130 millions de dollars sur trois ans.

A la 16ème rencontre internationale Leem / Pays Francophones

"La lutte contre les maladies non transmissibles : une responsabilité partagée", tel est le thème de la 16ème rencontre internationale qui réunit des professionnels de la santé, des hommes politiques, des organisations non gouvernementales, des bailleurs de fonds et les industriels du médicament.

Organisée depuis seize ans par les entreprises des médicaments (Leem), en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), cette rencontre vise à faire le point des différentes initiatives prises pour améliorer la prévention et la prise en charge des pathologies dans les pays émergents ou en voie de développement.

Ahoomey-Zunu lors de son intervention à la 16ème rencontre de Leem/Pays Francophones

Prenant part à la 67ème Assemblée mondiale de la santé, en Suisse, le Premier ministre togolais a assisté dimanche aux débats de haut niveau autour du thème : "les maladies non transmissibles : une responsabilité partagée", organisés par les entreprises du médicament.

Face au constat selon lequel, les maladies non transmissibles tels le cancer, l'hypertension, le diabète, constituent de nos jours la première cause de mortalité dans les pays africains avec des chiffres effrayants, le PM Ahoomey-Zunu a proposé des pistes pour freiner l'hémorragie. "Nous sommes dans une urgence ; un travail de sensibilisation, d'information et d'éducation de nos populations s'impose puisqu'elles ne sont pas toujours conscientes de ces maladies. La question de la coopération internationale s'impose également à nos pays pour comprendre le problème et mettre en place les mécanismes adéquats", a indiqué le Premier ministre togolais.

M. Ahoomey-Zunu n'a pas manqué de relever les efforts faits par le gouvernement togolais, notamment la mise en place d'un plan stratégique pour la lutte contre les maladies non transmissibles, qui prend en compte la disponibilité et l'accessibilité des médicaments pour permettre une meilleure prise en charge de ces malades.

Pour rappel, 36 millions de personnes meurent chaque année de ces maladies, dont 26 millions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Des retombées de l'ONUSIDA pour le Togo

En marge des travaux de la 67ème Assemblée mondiale de la Santé qui se déroule actuellement à Genève, le Premier ministre togolais, Arthème Ahoomey-Zunu, s'est entretenu mercredi dernier avec Michel Sidibé, le directeur exécutif d'ONUSIDA. Il a été question des succès enregistrés par le Togo dans la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

M. Sidibé s'est dit encouragé par les possibilités qu'aura le pays à terme d'éliminer la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant. Ce qui sera perçu comme une très grande victoire déjà.

Le Premier ministre Ahoomey-Zunu a également reçu les encouragements du patron du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, M. Mark Dybul.

De toutes ces rencontres, il ressort que le gouvernement togolais a mené avec succès des efforts dans le secteur de la santé, d'où un engagement nouveau de l'agence onusienne.

Ainsi, il est annoncé une augmentation de 66% par rapport aux précédentes dotations, portant l'assistance du Fonds à plus de 130 millions de dollars sur trois ans, selon Lelio Marmora, responsable du Fonds pour l'Afrique et le Moyen Orient.

JPB

Abass Kaboua et Me Ajavon Zeus abonnés absents des discussions sur les réformes politiques

Suite de la page 3

son absence remarquée au dialogue en cours. Et les militants ne comprennent pas pourquoi il n'est jamais présent. Certains observateurs pensent à tort ou à raison que les responsables du CST ne le prennent pas au sérieux et qu'ils l'utilisent juste pour amuser la galerie.

Que dire du professeur de droit devenu avocat et qui est le coordonnateur du CST, Me Ajavon Zeus ? Nombreux sont les pensionnaires des marches de samedi qui ne comprennent pas pourquoi le coordonnateur du CST est abonné absent du dialogue.

Evidemment, Me Ajavon Zeus n'ayant pas de parti politique et

Abass Kaboua, Pdt du MRC

aussi débouté du CACIT (Collectif des Associations Contre l'Impunité et la Torture) n'a aucune base pour s'affirmer. La seule chose qu'il lui reste, c'est d'introduire des sujets judiciaires dont il a perdu les procès pour que le dialogue puisse décider enfin la libération de ses clients.

Le point 12 des sujets à l'ordre du jour serait l'œuvre d'Ajavon Zeus qui veut se servir de ces discussions pour obtenir ce qu'il a perdu lors des procès, notamment celui de Kpatcha Gnassingbé dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Visiblement, les militants du CST ne sont pas du tout contents de l'absence remarquée de leurs chouchous, notamment Me Ajavon Zeus et Abass Kaboua à ce dialogue. Pour eux, ces deux personnalités sont des acteurs majeurs aux cours des meetings du CST, et pour une rencontre de ce genre, ils devraient frocément être présents pour booster les choses.

Aliziou Dominique

Lumière

Les rebelles au sacrifice de Christ

Voici un autre passage que vous aimez 2 Timothée 3 : 1-9 : "Sache que dans les derniers jours, il y aura des temps difficiles, car les hommes seront égoïstes, amis de l'argent, fanfarons, hautains, blasphémateurs, rebelles à leurs parents, ingrats, irréligieux, insensibles, déloyaux, calomniateurs, intempérants, cruels, ennemis des gens de bien, traitres, emportés, enflés d'orgueil, aimant le plaisir plus que Dieu, ayant l'apparence de la piété, mais reniant ce qui en fait la force. Éloigne-toi de ces hommes-là. Il en est parmi eux qui s'introduisent dans les maisons, et qui captivent des femmes d'un esprit faible et borné, chargées de péchés, agitées par des passions de toute espèce.

Apprenant toujours et ne pouvant jamais arriver à la connaissance de la vérité de même que Jannes et Jambiès s'opposèrent à Moïse. De même ces hommes s'opposent à la vérité, étant corrompus d'entendement, reprouvés en ce qui concerne la foi. Mais ils ne feront pas de plus grands progrès, car leur folie sera manifeste pour tous, comme le fut celle de ces deux hommes". De qui parle Paul ? Des sauvés en Jésus Christ ? Non, c'est de vous, les faux frères qui avez déjà reçu la marque de la bête "666".

Lisons Hébreux 6 : 4 : "Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint Esprit, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance. Puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie". Ce passage parle de qui ? C'est de vous les faux frères, faux prophètes, faux apôtres, faux pasteurs. Qui est une fois éclairé ? C'est vous les faux frères, vous êtes les enfants du diable. Vous êtes éclairés de la grâce, le don céleste que vous avez goûté c'est toujours la grâce, Jésus Christ.

Car dans Jean 3 : 16, il est écrit que " Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique afin que quiconque croit en lui ne périsse point mais qu'il ait la vie éternelle ". Mais sachez que celui qui ne croit pas, a la mort éternelle. Vous avez eu part au Saint-Esprit, c'est-à-dire que le Saint-Esprit nous a utilisés pour prêcher la grâce, mais comme la grâce n'est pas dans votre cœur, mais dans votre bouche, c'est pour cela que vous êtes retombés dans la loi. Cela montre que vous n'êtes pas des enfants de Dieu, mais des enfants de Satan. Si vous étiez des enfants de Dieu, vous alliez prêcher la grâce, marcher dans la grâce, manger et boire dans la grâce et aimer la grâce.

Regardez vous-mêmes que vous avez deux bouches : aujourd'hui la bouche de la grâce, demain la bouche de la loi. Mais soyez sûrs, vous mourrez dans la loi.

Puisque Hébreux 6 : 4 dit que vous ne pourrez plus revenir à la grâce. Mais quand vous les faux frères, faux prophètes, faux docteurs, vous lisez ce passage, vous pensez que c'est quelqu'un qui croit en Christ, mais il ne respecte pas la loi de votre père, c'est-à-dire les 10 commandements. Non, votre croyance est maudite par Dieu. Vous-mêmes, sur les 10 commandements, vous en respectez combien ?

Ecoutez cette bonne parole chaque lundi de 10heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM)
Frère Koffi : 90213158

Fait divers

DROIT D'UN MORT

La publication sur des réseaux sociaux notamment Facebook, WhatsApp et par un journal local dimanche d'une photo du corps du regretté Paul Victor Obeng encore à la morgue, a provoqué la colère de la famille du disparu et irrité la Commission Nationale des Médias à Accra.

Le regretté disparu, Paul Victor Obeng, est décédé subitement le samedi 17 mai des suites d'un malaise. Jusqu'à sa mort, il était le président de la Commission Nationale de Planification du Développement (NDPC) et aussi le Conseiller principal du Président ghanéen John Mahama.

En s'élevant ce lundi contre ce qu'elle décrit comme une violation du respect et de l'intimité de la famille du défunt et du droit à la dignité de feu Obang, la Commission a aussi rappelé qu'au regard de son article 7.2 portant sur le deuil, il est écrit que "dans les cas de deuil, de chagrin ou de choc, la presse doit montrer de la compassion. Toute publication doit être traitée avec délicatesse dans ces moments ".

Pour le cas d'espèce, c'est-à-dire la photo publiée sur des réseaux sociaux et reprise par le journal Daily Graphic, le président de la Commission des médias, Kabral Blay-Amihere, a estimé qu'elle est de mauvais goût, viole le droit à la dignité ultime de Obiang mais aussi provoque du chagrin inutile à la famille endeuillée.

Pour le respect des droits de tous et surtout de celui du mort, la Commission Nationale des Médias a rappelé les communicateurs à l'ordre en les invitant à respecter la vie privée de la famille endeuillée, le droit et la dignité de la personne décédée.

Le Président John Mahama s'est incliné devant la mort de son désormais ex-conseiller, celui qui a eu le privilège de servir les Présidents ghanéens issus du parti NDC au pouvoir, à savoir Jerry John Rawlings et John Atta Mills.

Les Togolais gardent encore le douloureux souvenir du décès de leur ambassadeur en terre gabonaise. Un décès pourtant non encore élucidé mais des médias se sont donné l'audace de vilipender notre compatriote défunt au mépris de l'intimité de sa famille mais aussi de sa dignité. Dommage !

B.TALOM

Projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou :

Le groupe Bolloré remporte le marché devant Timis Corporation

Alors que Timis Corporation semblait avoir une longueur d'avance dans le projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya-Tambao, c'est le Français Bolloré qui a remporté le marché, révèle notre confrère Jeune Afrique.

Tout s'est joué le 25 avril à Abidjan. Au cours d'un voyage éclair, Vincent Bolloré a finalisé dans les locaux de la primature ivoirienne ses discussions avec Djibrill Bassolé, le ministre des Affaires étrangères du Burkina, son collègue des Transports Jean Bertin Ouédraogo ainsi que plusieurs responsables ivoiriens, dont Amadou Gon Coulibaly, secrétaire général de la présidence, et Charles Koffi Diby, ministre des Affaires étrangères.

Finalement, et alors que Timis Corporation semblait avoir une longueur d'avance dans le projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya-Tambao, c'est le Français qui a remporté le marché.

"Bolloré s'est engagé à investir 400 millions d'euros dans le projet de réhabilitation. Les travaux devraient démarrer au cours du troisième trimestre 2014. Timis Corporation construira la ligne Kaya-Tambao, longue de 260 km ", a confié une source proche du dossier à Jeune Afrique.

Vicent Bolloré, PDG du Groupe BOLORE

Le groupe Bolloré, entreprise familiale née en 1822 et dirigée actuellement par Vincent Bolloré réalise 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en Afrique.

Présent dans 55 pays dont 46 en Afrique, le groupe, à travers sa filiale Bolloré Africa Logistics, se présente comme un acteur clé du désenclavement de l'Afrique.

Grâce à ses 250 filiales spécialisées dans les infrastructures et la logistique, Bolloré Africa Logistics offre des solutions logistiques de bout en bout et gère l'ensemble des corridors avec une philosophie : désenclaver l'Afrique pour accélérer la croissance d'un continent qui compte plus d'un milliards d'habitants.

Aujourd'hui, l'entreprise gère une trentaine de concessions dont 15 terminaux à conteneurs et 2 concessions ferroviaires.

Pierre/JA

La BRVM veut remplir sa bourse

L'institution régionale cherche toujours à intégrer de nouvelles entreprises. Ses moyens pour y arriver : des partenariats avec les chambres de commerce de la zone et une attention accrue accordée aux PME.

En septembre, une nouvelle société entrera à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan : la filiale sénégalaise du pétrolier français Total. Le pétrolier a décidé d'introduire 30 % du capital sur la place financière de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour gommer son statut de groupe étranger au pays de la Teranga (Sénégal). Cette annonce vient à point nommé pour la BRVM, qui a connu plusieurs années sans introduction, notamment en raison des crises ivoirienne et malienne.

En 2020, la Place née de la fusion d'Accra, Abidjan et Lagos talonnera Johannesburg.

Si la Bourse régionale profite des bonnes performances de l'économie de la zone (la capitalisation de la BRVM a augmenté de 38 % en 2013), ni les sociétés locales, ni les épargnants n'ont encore pris la mesure de ce qu'elle peut leur apporter. " Nous devons communiquer davantage ", explique Edoh Kossi Amenounve, le directeur général de la BRVM, qui a pris les rênes de l'institution fin 2012. L'organisme était alors en pleine tempête après le détournement de plus de 1 milliard de F CFA (1,5 million d'euros). L'année 2014 doit marquer un nouvel élan : au moins trois introductions sur le marché sont prévues en plus de celle de Total-Sénégal.

Avec 30 sociétés ivoiriennes sur 37 cotées, la BRVM (née en 1998) reste fortement marquée par l'héritage de la Bourse d'Abidjan, créée en 1976. La place financière est très liée à quelques grandes valeurs. L'opérateur sénégalais Sonatel, dont la capitalisation a progressé de 1 000 % depuis 1998, représente près de 40 % de la capitalisation totale de la Bourse. Ecobank, lui aussi, y occupe une place majeure. "Certains s'inquiètent du poids de ces entreprises à la BRVM, mais ce ne sont pas des valeurs spéculatives. Ce n'est donc pas problématique", tempère Edoh Kossi Amenounve. Le directeur général de la BRVM espère toutefois changer la donne. "Les compagnies de notre zone sont trop dépendantes des financements bancaires. Il faut donner plus de place au marché", plaide-t-il.

Incitations fiscales

Afin de se rapprocher des chefs d'entreprise, Edoh Kossi Amenounve souhaite renforcer les liens de la place d'Abidjan avec les chambres de commerce et d'industrie (CCI) de la zone. Des conventions de partenariat ont été signées en Côte d'Ivoire, au Togo et au Burkina Faso avec pour objectif d'identifier, parmi les membres des CCI, des entreprises pouvant entrer en Bourse. Parallèlement, la BRVM a signé en février un accord avec Cauris Management, une société de capital-investissement. Ces initiatives précèdent l'ouverture fin 2014 d'un compartiment réservé aux PME qui, pour le moment, est resté lettre morte faute de soutien suffisant au secteur privé. " Il faut mettre en place des incitations fiscales et des mesures d'accompagnement pour que ce ne soit pas une aventure sans lendemain. Et, dans le même temps, trouver de nouveaux investisseurs. Par exemple en favorisant l'apparition de fonds de pension ", explique Edoh Kossi Amenounve.

Ce dernier objectif pousse la BRVM à s'unir à Accra et à Lagos, les autres places financières de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). Le conseil d'administration de la BRVM doit se prononcer dans les prochains mois pour autoriser les courtiers des deux autres Bourses à passer des ordres d'achat à Abidjan en mandatant un intermédiaire local. Dans un second temps, un agent nigérian ou ghanéen pourra opérer seul, avant une fusion totale des trois Places prévue en 2020. À cette date, ces trois capitales pourraient constituer la seconde Bourse du continent, après Johannesburg.

Le siège de la BRVM à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Soure : BRVM

ECOBANK : Une dépréciation inattendue

Ecobank Transnational Inc. a publié début mai ses résultats financiers pour 2013 et le premier trimestre 2014. L'amélioration de 21 % de la performance opérationnelle l'année dernière, avec un bénéfice d'exploitation à 598 millions de dollars (430 millions d'euros), a été plus que compensée par la hausse importante des dépréciations d'actifs au dernier trimestre. Celles-ci sont passées de 115 millions de dollars fin septembre à 377 millions fin décembre. Nous n'étions pas préparés à une telle détérioration, le management n'ayant émis aucun avertissement.

Nigeria

La filiale nigériane a enregistré au dernier trimestre 2013 une charge de 217 millions, contre 42 millions sur les trois trimestres précédents. Selon la direction, 165 millions sont dus à des dispositions prises sur des "actifs non performants hérités".

Nothando Ndebele

Au cours d'une conférence téléphonique, le management a fait allusion à des récupérations d'Amcon et d'autres tiers sur des créances douteuses vendues précédemment. À notre avis, cette brève explication ne clarifie rien, et, compte tenu de la taille de la dépréciation, nous nous serions attendus à des informations beaucoup plus détaillées.

Notre principale préoccupation tient au fait qu'un investissement dans Ecobank repose surtout, selon nous, sur le redressement de l'activité nigériane. à ce titre, le taux de créances classées dans ce pays (8,3 %), en hausse (3,6 % fin 2012), est peu susceptible de nous réconforter. La filiale nigériane représente 42 % des actifs, mais seulement 4 % du profit avant impôts en 2013.

Bien que les autres régions, hormis l'Afrique de l'Est, aient enregistré une croissance solide des bénéfices, nous croyons que les éléments positifs seront éclipsés par les problèmes au Nigeria. Les résultats sur le premier trimestre ont montré une normalisation et nous indiquent que le groupe est sur la bonne voie pour atteindre un profit avant impôts de 460 millions de dollars en 2014, contre 222 millions en 2013.

Nothando Ndebele :
Analyste chez Renaissance Capital

RESUME DE LA COTE DU 21 MAI

La BRVM a clôturé sa séance du mercredi 21 mai 2014 en baisse par rapport à la séance précédente.

L'indice BRVM 10 est passé de 237,02 à 235,64 points, soit un repli de 0,58%.

L'indice BRVM Composite, pour sa part, a cédé 0,46% à 229,79 points contre 230,85 précédemment.

1. La valeur des transactions s'est établie à 523,03 millions de FCFA contre 300,70 millions le mardi dernier.

2. La capitalisation boursière du marché des actions se chiffre à 5579,43 milliards de FCFA. Celle du marché obligataire s'élève à 1 297,05 milliards de FCFA.

3. Le titre le plus actif en volume est Ecobank Transnational Incorporated TG avec 125 520 actions échangées. Le titre le plus actif en valeur est ONATEL BF avec 317,99 millions de FCFA de transactions.

Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la BRVM pour le mois de Mars 2014

Evolution des Indices et des Capitalisations

La BRVM a clôturé le mois de mars en baisse par rapport au mois précédent. L'indice BRVM10 a cédé 0.78% en passant de 254.80 à 252.82 points. L'indice BRVM Composite pour sa part, s'est affiché à 240.39 contre 240.51 points précédemment, soit un repli de 0.05%.

La capitalisation boursière du marché des actions s'est affichée à 5 836.67 milliards de FCFA contre 5 839.53 milliards de FCFA en février 2014. La capitalisation obligataire s'est quant à elle, affichée à 1 169.86 milliards de FCFA contre 1 183.93 milliards de FCFA précédemment.

Transactions du marché

La valeur totale des transactions enregistrées au mois de mars 2014 s'est établie à 13.57 milliards de FCFA pour 11 738 135 titres échangés, tandis qu'au mois de février 2014, la valeur des transactions était de 7.91 milliards de FCFA pour 11 768 988 titres.

Le marché a été marqué par la progression du cours de l'action SODE CI avec une hausse de 27.68%, tandis que le titre UNILEVER CI connaissait un repli de 24%.

Le titre le plus actif sur l'ensemble du mois a été, en volume, ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED TG avec 10 731 685 titres transigés, et en valeur, SONATEL SN qui a totalisé 4.73 milliards de FCFA de capitaux échangés.

Début lundi des examens de fin d'année 2013-2014 :

60.620 candidats au BAC1 ouvrent le bal

Bientôt le début de belles vacances ! Mais avant, il faut bien terminer l'année scolaire 2013-2014 qui tire inexorablement à sa fin. Déjà lundi dernier, c'est près de 60.620 candidats du Baccalauréat première partie (BAC1) qui étaient face aux épreuves qui vont sceller leur sort après près de neuf mois de cours.

Des élèves en révision

Ils sont au total 60.620 candidats, toutes séries confondues, à composer au début de cette semaine, sur toute l'étendue du territoire national, ouvrant ainsi la série des examens de fin d'année scolaire au Togo. Premier examen de l'année scolaire 2013-2014, le Probatoire (BAC1) constitue le premier véritable test des apprenants devant couronner toute une année de sacrifices divers au profit des études.

Répartis dans 155 centres d'écrit, les candidats œuvrent à mettre toutes les chances de leur côté en vue de franchir cette étape non moins importante qui leur donne le ticket pour le Baccalauréat l'an prochain. Et sur le terrain, les responsables de l'éducation déclarent à l'unisson que "toutes les dispositions techniques et matérielles ont été mises en place pour le bon déroulement de ces évaluations ".

Les épreuves ne sont, jusque-là, guère hors de portée des candidats, puisque, à en croire un responsable d'établissement : " Tous les candidats qui ont fait preuve de sérieux au cours de l'année, ont le bagage nécessaire pour leur réussite ". Et de poursuivre en ces termes : " Les grèves et les troubles que l'année scolaire a connues, n'ont pas eu d'impact sur les programmes d'enseignement puisque les pourcentages atteints sont largement acceptables pour le bon déroulement des examens. ".

Bref, tout est fin prêt pour une année scolaire bien réussie pour les apprenants malgré l'énorme envie de certains syndicats d'enseignants de perturber l'année scolaire.

Après le BAC1 qui prend fin demain vendredi, c'est le tour des candidats au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) d'entrer dans la danse la semaine prochaine. Les candidats au CEPD et au BAC II seront eux conviés à entrer dans l'arène d'ici deux ou trois semaines au maximum.

Après ces examens qui sont l'aboutissement de toute une année scolaire, les apprenants auront droit à de belles vacances, à condition d'obtenir de bons résultats.

JPB

Les futures échéances électorales se précisent :

Mise en veilleuse depuis les dernières législatives, la CENI reprend du service

Depuis quelques semaines déjà, il y a du mouvement dans les locaux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). On parle même de reprise de travail pour les employés de cette institution chargée de l'organisation et de la supervision des élections au Togo. Depuis peu donc, l'on enchaine des plénières et des réunions, histoire de faire le point dans l'optique des prochaines échéances électorales (les locales et la présidentielle de 2015) qui s'approchent à grands pas.

M. Homawoo (vice-président de la CENI, à gauche) et Mme Aguigah (Présidente de la CENi) (Archives)

Mise sous éteignoir depuis la fin des législatives de juillet 2013, c'est déjà le retour des classes à la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI). Et le programme est chargé pour Angèle Dola Aguigah et son équipe. Au menu un " inventaire qualitatif et quantitatif " du matériel électoral, l'examen du processus de révision du fichier électoral, objet souvent de critiques.

Il ne pouvait en être autrement, puisque la loi fondamentale en son article 61 projette l'organisation de l'élection présidentielle au plus tard début mars 2015. Les locales initialement prévues avec les législatives, doivent elles aussi être préparées afin d'enclencher le processus de renforcement de la décentralisation du pays voulue par le chef de l'Etat.

La CENI s'active donc à préparer ces différentes échéances électorales, fidèle à sa mission d'organisation et de supervision des consultations électorales et référendaires. Elle est une institution permanente, une autorité administrative indépendante. L'article 19 du Code électoral dispose que " les membres de la CENI sont nommés pour un mandat de un an renouvelable. Ils restent en fonction jusqu'à la mise en place d'une nouvelle CENI ".

Entre autres tâches effectuées actuellement, la CENI procède à l'évaluation du matériel électoral existant, pour garantir l'organisation à bonne date des prochaines élections. Entre le dernier scrutin et les prochains, ses membres travaillent avec la conscience de préserver la continuité du service public.

JPB

INFIDÉLITÉ : En discuter avec son conjoint (e) ou se taire ?

L'infidélité est l'une des causes majeures de problèmes dans la relation du couple. Si l'aveu de l'acte peut entraîner diverses réactions, le non-dit instaure souvent un climat de suspicion. Alors, en cas d'incartade, faut-il en parler ?

Vous ne savez pas ce qui s'est passé… Mais voilà, vous avez été infidèle à votre partenaire. Et vous ne savez pas si vous devez lui avouer ! Il vaut mieux rester fidèle si on est incapable de tenir sa langue. Alors en parler ou se taire ? Les réactions dépendent de la personnalité. Il existe trois sortes de niveaux d'évolution des individus. Chaque personne réagit ainsi en fonction de son propre niveau d'évolution.

Personnalités " narcissiques " : ne rien dire

Le premier niveau est le fonctionnement de type narcissique. Cette catégorie concerne l'individu qui, au fond de lui, n'a pas renoncé à son statut d'enfant. Il souhaite retrouver les bénéfices de la période infantile, caractérisée par un sentiment de toute puissance. Dans ce cas, la personne est centrée sur elle-même. Elle cherche à être rassurée notamment sur ses qualités corporelles et intellectuelles. Dans ce cas, l'infidélité n'est pas dirigée contre l'autre : elle permet en fait de renforcer l'estime de soi. Dans ce cas, parler au conjoint de son caprice risque de le faire souffrir inutilement. Il est préférable que le narcissique entame de lui-même un travail personnel, afin de reprendre confiance en lui.

Personnalités " génitales " : sincérité avant tout

A l'opposé du fonctionnement de type narcissique, on trouve des personnes qui ont un fonctionnement de type génital, moins marqué par les restes d'enfance. Les couples génitaux dits " adultes " évoluent dans une véritable relation dans laquelle l'autre existe en tant que tel : il est reconnu dans ses besoins et dans son plaisir. Il est respecté. Dans ce couple, pour préserver une relation de qualité, on tient en général compte du partenaire. Et dès lors que l'on reconnaît l'autre dans sa totalité, ne pas avouer un acte d'infidélité paraît incongru.

La sincérité est ainsi très importante chez ceux qui ont un fonctionnement de type génital. Avouer une relation passagère ne met pas en péril la relation car l'autre est capable de supporter un tel aveu. Par contre, une infidélité plus importante doit être avouée avec ménagement.

Personnalités " narcissiques perverses " : tout dire pour faire souffrir

Le troisième type de personnalité est celui des individus avec un fonctionnement narcissique associé à un fonctionnement pervers. Dans ce cas, l'infidélité est liée au couple lui-même. C'est le conjoint qui est visé. Cela s'explique par la crainte de perdre l'autre. Pour essayer de retenir son partenaire, on use alors de procédé proche du chantage du type : " je pourrais facilement trouver quelqu'un qui me rendrait plus heureuse " ou " si tu veux me garder, soumets-toi à mes exigences ". L'emprise caractérise la relation. Dans ce cas, l'infidélité n'est jamais passée sous silence, puisqu'elle apparaît, non comme une faiblesse ou un écart mais comme une arme pour tenir l'autre et, éventuellement, le faire souffrir.

Les trois personnalités évoquées ici induisent donc des réactions différentes. Dans tous les cas, l'important est de respecter son partenaire, ce qui passe souvent par la parole.

Chaque tricheur a quelque chose à cacher et donc est poussé à mentir à son conjoint. Voici une liste des signes et symptômes courants de ceux qui commettent l'infidélité conjugale :

- il / elle passe plus de temps loin de chez eux. Le conjoint infidèle trouve n'importe quelle excuse pour passer du temps avec sa / son nouvel amour.

- il / elle refuse de répondre au téléphone en présence de son conjoint ou met le temps pour décrocher le téléphone que d'habitude.

- il / elle passe de longues heures sur l'ordinateur, change de page lorsque le ou la conjoint(e) entre dans la salle.

- Les rapports sexuels diminuent ou disparaissent totalement.

- il / elle devient extrêmement défensif ou ignore la plupart du temps le ou la conjointe.

- il / elle a le kilométrage de voiture qui monte plus que la norme.

- il / elle commence à voyager et à assister à des soirées ou manifestations sans son conjoint.

- il / elle pose des questions sur votre horaire quotidien très souvent.

- il / elle ne montre l'affection que peu ou pas du tout.

- il / elle s'excuse d'être toujours fatigué pour faire quoi que ce soit avec vous.

- il / elle commence à montrer plus d'affection et de surprises avec des cadeaux inattendus. C'est généralement à cause de la culpabilité qu'il ou qu'elle ressent.

Goûter l'infidélité sans mettre son couple en danger, concilier plaisir personnel et respect de l'autre, rester fidèle sans être frustré… Autant de défis qui se posent aux couples aujourd'hui. A l'heure où la société ne dicte plus ses codes moraux, l'infidélité n'est plus vécue comme la transgression d'un interdit. C'est à chacun, désormais, qu'il revient de composer avec son désir et ses valeurs. En toute connaissance de cause.

Carole AGHEY

Santé/ Hépatites B et C :

180 recommandations pour mieux lutter contre ce fléau

Face aux hépatites B et C, la recherche a permis d'importants progrès. Pour faire le point, un premier rapport français de recommandations de "Prise en charge des personnes infectées par les virus de l'hépatite B ou de l'hépatite C" vient d'être publié. De la prévention à la recherche, en passant par le traitement et les aspects sanitaires et sociaux, ce travail demandé par la ministre de la Santé invite les autorités à une politique plus ambitieuse contre ce fléau.

Le coût d'une nouvelle bithérapie efficace contre l'hépatite C est d'environ 80 000 euros.

500 pages, 22 thématiques, 180 propositions… Le premier rapport sur la prise en charge des personnes infectées par les virus de l'hépatite B ou de l'hépatite C est rendu public le 19 mai 2014 à l'occasion de la journée nationale de lutte contre les hépatites virales.

Une personne infectée sur deux l'ignore

Considérées comme une priorité de santé publique depuis des années, l'hépatite B et l'hépatite C constituent une épidémie silencieuse qui touche 500 000 personnes en France dont au moins la moitié ignorent qu'elles sont infectées. Outre des complications graves, les hépatites B et C tuent 4 000 personnes chaque année en France. Un terrible bilan qu'il serait possible d'alléger grâce à une politique plus ambitieuse en matière de vaccination et de traitements, selon un récent rapport.

Premières recommandations de prise en charge des hépatites B et C

Si des actions importantes des autorités de santé, du monde scientifique et associatif existent depuis des années, les hépatites B et C n'avaient pas fait, jusqu'ici, l'objet de recommandations officielles (comme cela est fait depuis des années sur le VIH-Sida). C'est désormais chose faite !

Un collectif multidisciplinaire d'experts a été chargé d'élaborer ces recommandations, sous la direction du Pr Daniel Dhumeaux, hépatologue au CHU Henri-Mondor à Créteil et sous l'égide de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS) et de l'Association Française pour l'étude du foie (AFEF).

Pour Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé, qui a demandé l'élaboration de ce rapport d'expertise, "il s'agit d'une première… qui va nous permettre d'accélérer notre lutte contre les hépatites".

22 thèmes traités, 180 recommandations émises

Le Pr Jean-François Delfraissy, directeur de l'ANRS, a rappelé les données épidémiologiques des hépatites B et C, responsables d'un grand nombre de transplantations hépatiques pour cirrhose, mais aussi de cancers du foie. Il a aussi évoqué l'existence de populations fragiles ou à risque et les disparités territoriales en matière de prévalence et de prise en charge.

Le rapport qui comporte plus de 500 pages, aborde 22 thématiques et émet 180 recommandations. Cet ouvrage collectif aborde donc tous les aspects concernant la prévention et la prise en charge des hépatites B et C. Grosso modo, quatre grands axes se dégagent dans ce rapport : la prévention et le dépistage, le traitement, les publics prioritaires et la recherche.

Un dépistage élargi, une vaccination renforcée

En plus de l'information à destination du public, le dépistage des hépatites B et C et la vaccination contre l'hépatite B constituent les points cruciaux de la prévention. A ce titre, le rôle du médecin généraliste est mis en avant car il est le principal prescripteur en la matière. Pour le dépistage, si la notion de facteurs de risque reste à l'ordre du jour (antécédents de chirurgie ou de transfusion, tatouages, piercing, utilisation de drogues par voie intraveineuse pour toutes les hépatites et partenaires sexuels multiples pour l'hépatite B), le rapport préconise d'élargir le dépistage aux hommes de 18 à 60 ans et aux femmes enceintes dès la première consultation prénatale en couplant l'hépatite B, C et le VIH. En outre, l'utilisation de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) est recommandée pour faciliter l'accès au dépistage aux personnes qui fréquentent peu ou pas les filières de soins, car les TROD seront réalisés en dehors de ces filières par les associations de patients, à l'instar de ce qui se fait déjà pour le VIH.

Quant à la vaccination, si le taux de couverture chez les nourrissons augmente depuis quelques années (il est d'environ 80 %), la vaccination chez l'adolescent et les populations à risque demeure un enjeu important. L'information et la vaccination des personnes à risque à l'occasion d'un contact avec un médecin seront ainsi renforcées.

Des traitements plus efficaces

L'arrivée de nouveaux médicaments antiviraux très efficaces permet de guérir environ 90 % des patients atteints d'hépatite C après un traitement de 3 mois en moyenne. En France, ces médicaments sont pour l'instant accessibles uniquement sous forme d'ATU (autorisation temporaire d'utilisation) pour des patients ayant une maladie très évoluée, en attente de greffe de foie ou après transplantation.

Ces nouvelles recommandations élargissent l'accès de ces antiviraux aux patients ayant une fibrose hépatique significative ou indépendamment d'une fibrose en cas d'affections extra-hépatiques, chez les patients en attente de transplantation, chez les femmes ayant un désir de grossesse, les usagers de drogues et les détenus. Le coût de ces traitements explique l'accès restreint à ces nouveaux antiviraux : environ 80 000 euros pour une bithérapie de 3 mois. Mais les spécialistes se disent confiants car "à moyen et long terme, les prix diminueront et les indications seront élargies en vue de l'éradication du virus".

Le traitement de l'hépatite B, qui doit être poursuivi indéfiniment fera l'objet de recherches pour mettre au point des schémas encore plus efficaces et mieux tolérés.

Mais le Pr Victor de Lédinghen, secrétaire de l'Association française pour l'étude du foie (AFEF) rappelle que "les hépatites B et C conduisent dans de nombreux cas à une cirrhose, à un cancer hépatique ou à une transplantation". Et d'ajouter que, "chez les patients atteints d'une hépatite B ou C, il est aussi important de prévenir et prendre en charge les facteurs aggravants et en premier lieu l'abus d'alcool". Parmi les autres facteurs aggravants à prendre en charge, se trouvent le diabète, les maladies cardiovasculaires et en particulier l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le surpoids et l'obésité, précise le Pr de Lédinghen.

Réduire les inégalités

Un autre volet des recommandations est la réduction des inégalités qui, selon le Pr Pierre Czernichow, Professeur de santé publique au CHU de Rouen, "sont évitables au même titre que les facteurs de risque ou d'aggravation". En effet, l'utilisation de drogues, l'emprisonnement et la vulnérabilité sociale au sens large peuvent être combattus et prévenus. Ces inégalités sont à l'origine de disparités dans les différents territoires Français. Les experts préconisent de rééquilibrer ces disparités en couvrant les besoins des différentes régions et populations de manière adaptée, au-delà de la simple composante médicale.

Pour améliorer la prise en charge, le rapport préconise de disposer de données régionales, actuellement fragmentaires, sur la situation épidémiologique et l'organisation des soins, données régulièrement actualisées. Ce "tableau de bord" national permettrait alors d'identifier d'éventuelles situations critiques à corriger.

Poursuivre les efforts de recherche

Enfin, concernant la recherche, le rapport préconise la poursuite et le renforcement en matière de traitements mais aussi de "la recherche fondamentale et des travaux relevant des sciences humaines et sociales et de l'organisation des soins".

Carole AGHEY/doctissimo

Réseau ferroviaire en Afrique de l'Ouest

Abidjan-Lomé : la boucle est bouclée

Abidjan, Ouagadougou, Niamey, Cotonou et Lomé désormais reliées par le chemin de fer. Le rêve prend finalement forme, les travaux commencent cette année. C'est l'une des révélations de notre confrère Jeune Afrique.

"L'événement est historique." La formule employée par Mahamadou Issoufou, le 7 avril, est bien choisie. En posant la première pierre de la gare de Niamey, le président nigérien a officiellement lancé les travaux de la boucle ferroviaire ouest-africaine, qui, sur plus de 2 800 km, traversera Abidjan, Ouagadougou, Niamey, Cotonou et Lomé.

Ce sera la première ligne aux normes internationales reliant cinq métropoles africaines, dans une véritable logique d'intégration sous-régionale - aujourd'hui si chère aux bailleurs de fonds. En connectant les mines et les plaines agricoles de l'intérieur aux ports du littoral, elle doit faciliter les échanges commerciaux et doper les exportations des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Annoncé régulièrement depuis dix ans, le projet, dont le coût total oscillerait entre 3 milliards et 3,6 milliards d'euros, a connu un sérieux coup d'accélérateur le 7 novembre 2013 avec la signature d'un mémorandum par Mahamadou Issoufou, son homologue béninois Boni Yayi et le patron français Vincent Bolloré. Le groupe de ce dernier, Bolloré Africa Logistics (BAL), a été désigné comme partenaire stratégique, à hauteur de 40 % du capital, de l'axe Cotonou-Niamey.

Il devra trouver le milliard d'euros nécessaire aux travaux - qui doivent commencer cette année - et se chargera de réhabiliter les 448 km existants entre Cotonou et Parakou, avant de traverser la frontière pour construire une nouvelle ligne de 625 km vers Niamey. Il pourrait ensuite bénéficier d'une concession d'exploitation de vingt ans.

C'est le deuxième tronçon de la boucle remporté par Bolloré Africa Logistic, dont la filiale ivoirienne, Sitarail, exploite déjà (et ce jusqu'en 2030) les 1154 km de l'axe Abidjan-Ouagadougou. Nombre d'observateurs ne cachent pas leur surprise devant la rapidité d'une décision qui n'était pas attendue, au mieux, avant 2015. Mais Vincent Bolloré, qui était présent à Niamey le 7 avril, semble avoir tout fait pour précipiter le mouvement. Ne serait-ce que, selon un expert du secteur, pour écarter une concurrence chinoise de plus en plus pressante.

Pierre avec JA

Coupe du Monde, Brésil 2014 :

Les stades remis à la FIFA ce mercredi 21 mai 2014

La FIFA et le Comité organisateur local de la Coupe du Monde 2014 prendront possession des 12 stades un par un, à partir de ce mercredi 21 mai, 21 jours avant le premier match disputé sur chaque site, a indiqué lundi la Fédération internationale de football (FIFA).

Sao Paulo ouvrira le bal le 21 mai, suivi de Curitiba, Natal et Salvador, le 25 mai pour ce dernier. Trois jours plus tard, l'Australie sera la première des 31 équipes étrangères à atterrir au Brésil, précise la FIFA sur son site officiel.

D'autre part, l'ancien international brésilien Ronaldo, le ministre des Sports Aldo Rebelo, le maire de Rio et l'artiste Romero Britto seront ce mardi aux côtés du secrétaire général de la FIFA Jérôme Valcke pour le lancement du Festival Football for Hope, qui se déroulera du 3 au 10 juillet dans ce quartier de Rio.

Cet événement s'inscrit dans le cadre de l'héritage social de la Coupe du Monde. Il rassemblera 32 équipes composées de jeunes figures des projets communautaires soutenus par la FIFA dans des zones défavorisées du Brésil et du monde.

Par ailleurs, le SG de la FIFA, qui se trouve depuis lundi au Brésil se rendra au cours des prochains jours, dans les 12 villes hôtes du mondial, en compagnie du vice-ministre des Sports Luis Fernandes et du P-DG du Comité organisateur local Ricardo Trade.

"Nous veillerons à ce que tout soit en place pour les 32 équipes, les quelque trois millions de fans qui assisteront aux matches dans les 12 stades et les milliards de téléspectateurs." a précisé Jérôme Valcke. (AFM/2014).

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail - Liberté - Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

PROJET EDUCATION ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL AU TOTO (PERI)

COMPOSANTE 1 : ACCES ET RETENSION **VOLET : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT**

FOURNITURE ET LIVRAISON SUR SITE DE MOBILIER AUX ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS (ENI) DE NIAMTOUGOU, SOTOUBOUA ET ADETA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°004/PERI/AGETUR-TOGO/2014

Lomé, le 16/05/2014

1.Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation des Marchés du projet paru dans le numéro wb1115 du 1er mars 2011 de "Development Business ".

2. La République Togolaise a obtenu une subvention de la Banque Mondiale par les fonds catalytiques de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous (IMOA-EPT) pour le financement partiel du coût de la fourniture et de la livraison sur site de mobilier aux écoles normales d'instituteurs (ENI) du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI)" et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre des Marchés de fourniture de mobilier scolaire, objet du présent appel d'offres national.

3.L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation de la commande répartie en trois (03) lots.

L'allotissement se présente comme suit :

Lot n°1 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Adéta

Lot n°2 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Sotouboua

Lot n°3 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Niamtougou

Pour chaque lot, la consistance des fournitures est indiquée dans le tableau ci-après :

N° DE PRIX	DESIGNATION	QUANTITE
100	Fourniture de bureau standard	9
200	Fourniture de bureau du Directeur plus retour	1
300	Fourniture de chaise du Directeur	4
400	Fourniture de chaise visiteur	14
500	Fourniture de fauteuil dossier haut du Directeur	9
600	Fourniture de fauteuil du Directeur	1
700	Fourniture de mini salon complet	1
800	Fourniture de table en bois teck pour ordinateur (modèle 1)	6
1100	Fourniture de chaise en bois teck pour professeur	86
1200	Fourniture de chaise semi métallique	480
1300	Fourniture de bancs semi métalliques bourrés pour Amphi	32
1400	Fourniture de table basse pour serveur et onduleur	2
1500	Fourniture d'armoire de rangement en bois teck	11
1600	Fourniture de rayonnage pour rangement des livres	22
1700	Fourniture de table semi métallique	270

Le délai de livraison des fournitures pour chaque lot est de six (6) semaines soit **un virgule cinq (1,5) mois.**

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (1), deux (2) ou les trois (3) lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour le Maître d'Ouvrage en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire.

4.L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque *" Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA ",* et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé - Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres à la même adresse à partir du ***16/05/2014*** aux heures ouvrables TU.

6.Les soumissions doivent être accompagnées des documents suivants :

Pour les entreprises nationales/communautaires

- carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres
- Quitus fiscal/ des impôts datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;
- Attestation de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises étrangères

- extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;
- Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB : ***A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées.***

7.Les spécifications de qualification comprennent :

- ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des deux (2) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de soumission des offres, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés en défaveur du soumissionnaire. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés ;
- avoir réalisé une moyenne de chiffres d'affaires (en marchés de fourniture de mobilier) au cours des trois (03) dernière années supérieure ou égale à ***une (01) fois le montant de son offre dans le domaine de la menuiserie métallique et/ou de la menuiserie bois ;***
- avoir réalisé à titre d'entrepreneur principal au moins deux (2) marchés dans le domaine de la menuiserie métallique et/ou de la menuiserie bois au cours des cinq (5) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel ;
-la justification de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide couvrant un montant minimum de 50% le montant hors taxes de son offre pour chaque lot;
-la mise à disposition des ateliers de fabrique des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution de la commande.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux **ne s'appliquera pas**.

8.Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse indiqué **au point 5** ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA.** Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé " AGETUR Fonctionnement N°701 012 140 033 56 02 " ouvert à ECOBANK Lomé.

9.Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres National délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées au secrétariat de la direction technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, ***le lundi 16 juin 2014 à 09 heures TU*** au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement le même jour, dans la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO, ***le lundi 16 juin 2014 à partir de 09 Heures 30 mn TU,*** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

1**0.** Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission dont le montant (en francs CFA) est fixé à **deux millions cinq cent mille (2 500 000)** pour chaque lot.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée de cent vingt (120) jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO,

1337, boulevard Jean Paul II
Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84
Fax: (228) 22 26 46 53
Email: ageturtogo@yahoo.fr
LOME - TOGO

La Direction Générale

NRVch.